L'ABEILLE,

[Journal o]fficiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

Jours de publication—Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 27 AOUT 1836

POUR PRESIDENT:
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RICHARD M. JOHNSON.

"Je vous préviens que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprennent bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice de mes fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prends la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet. Martin *Van Buren*."

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er. district.......................J. B. PLAUCHÉ.
2me. district.......................T. W. SCOTT.
3me. district.......................T. LANDRY.
4me. district.......................A. MOUTON.
5me. district.......................P. E. BOSSIER.

Chemin de fer de la Troisième Municipalité et de la Terre-aux-Bœufs.

C'est avec plaisir que nous faisons remarquer à nos lecteurs que M. Charles Lesseps, dans la séance d'hier du conseil de la première municipalité a présenté une résolution pour engager ledit conseil à souscrire pour une somme de vingt-cinq-mille piastres au fonds capital de la compagnie du chemin de fer de la Troisième Municipalité et de la Terre-aux-Bœufs. L'intérêt du carré de la ville est d'encourager autant qu'il est en son pouvoir de le faire les améliorations qui se font dans tous les districts qui l'avoisinent: car toutes doivent avoir pour résultat d'augmenter sa prospérité et ses revenus. Celles dans le bas de la ville surtout doivent mériter son attention toute particulière. Plus ce quartier fera de progrès en commerce et richesse, plus il y aura de moyens d'établir un juste équilibre entre les faubourgs de manière à empêcher que la [illegible] jette à l'avenir entièrement dans la partie [illegible] (Un assaut général (si nous pouvons faire usage de cette expression,) dans le système d'améliorations ne pouvant donc qu'être très avantageux à la cité mère, il est de son devoir de contribuer pour sa quote part à l'exécution d'un projet dont le but le plus positif à part l'excédent de commerce qui se fera dans la troisième municipalité par cette opération, est d'établir dans cet endroit un chiffre de population tel qu'il suffira seul pour conserver l'équilibre dont nous avons parlé plus haut.

La résolution de Mr Lesseps a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine: nous avons tout lieu de présumer qu'elle sera adoptée sans opposition aucune.

Dans notre numéro de lundi dernier, au titre de "Mexique," nous avons eu l'occasion de dire que le chef d'artillerie des troupes fédéralistes était parvenu à se sauver après la défaite d'Eda et qu'il était arrivé à la Nouvelle Orléans, à bord de la goëlette K. Goodwin: nous sommes prié à ce sujet, de la part du capitaine et du propriétaire de la goëlette, d'annoncer qu'aucun individu se disant être chef d'artillerie ne s'est présenté à la Vera-Cruz pour prendre passage à bord du bâtiment, et qu'aucun des passeports exhibés par les passagers n'a mentionné une semblable qualité.

Nous sommes d'autant plus disposé à croire à la vérité de ce fait, que nous voyons dans le Diario du 27, que parmi les individus qui ont été fusillés à Oajaca avec Anovedo, se trouvait le chef d'artillerie.

Nous donnons aujourd'hui la suite et la fin du discours prononcé par M. Thiers, à la Chambre des Députés, en réponse à celui de M. le duc de Fitz-James, sur la question du budjet de l'intérieur. Le manque de place dans notre gazette nous a, jusqu'à ce jour, mis dans la nécessité d'en renvoyer la publication. Plus tard, nous offrirons à nos lecteurs la continuation des débats.

Depuis quelques jours la plupart des tuyaux de la pompe à eau de la Banque du Commerce sont en pleine opération: ils fournissent de l'eau en abondance aux rigoles. Nous croyons que, pour le moment c'est du superflu, attendu qu'il pleut tous les jours. Nous avons remarqué cependant que cet arrosage était nécessaire à une certaine classe de la population de cette ville; (les paveurs) car nous la voyons de toute part réparant les rues et replaçant le pavé que les jets d'eau ont mis dans un état pitoyable. A quelque chose malheur est bon.

Nous apprenons qu'un chien enragé a été tué hier, vers les 3 heures de l'après midi, dans la rue du Canal. Cet événement ne devrait-il pas engager les autorités de la ville à prendre des mesures pour diminuer le nombre de ces animaux qui infestent en ce moment les rues de la Nouvelle-Orléans.

Il nous paraît plus que probable que le chien qui a été tué en aura mordu d'autres. Quelques précautions de la part des citoyens et des mesures convenablement employées par la police, deviennent donc indispensables pour prévenir de funestes accidens.

(Communiqué.)

En réponse à un article sous le titre de *Banquettes*, publié dans l'*Echo* du 26 août, permettez moi de faire observer que l'auteur ne sait ce qu'il dit; je le lui pardonne de bon cœur, car j'ai souvent observé que le "Bonhomme" erroit dans ses écrits; mais en bon et paisible propriétaire de "*l'obscure Municipalité No. 3*" je demanderai au "Bon-homme" de me dire à quelle séance les résolutions dont il parle, ont été passées; de bonne foi je lui dirai que, de ma nature, je suis un peu curieux, et qu'en bon patriote, j'assiste régulièrement à toutes les séances de ce Conseil; et qu'ayant eu la liberté de parcourir à loisir le journal de ces séances, je lui avoue que je n'ai jamais vu, la ou entendu rien de semblable.

"*Nos Pachas de la Troisième tout gonflés qu'ils sont de leur omnipotence et malgré l'obscurité de leur Conseil*" comprennent trop bien leur mandat pour avoir besoin des quolibets de l'Echo pour leur enseigner la conduite qu'ils doivent suivre.

Un Habitant de la 3me. Municipalité.

(Communiqué.)

Dans sa séance de mercredi dernier, le Conseil de la troisième municipalité a adopté à l'unanimité la résolution suivante présentée par M. Kilshaw:

Attendu que cette partie du chemin public ou de la Levée, comprise entre les rues Piété et Indépendance, dans les limites du port de cette municipalité, a été depuis plusieurs années et est encore tellement encombrée ou obstruée, que ledit chemin qui est le seul passage de la ville à la côte d'en bas sur cette rive du fleuve, est en grande partie fermé au public, ce qui cause les plaintes unanimes, non seulement des habitans du voisinage immédiat mais aussi des habitans et autres résidents de la côte d'en bas et des citoyens de toute la municipalité en général, de ce qu'il est toujours difficile, et souvent très dangereux de passer sur cette partie dudit chemin soit à pied, à cheval ou en voiture,

Et attendu que le nombre toujours croissant des habitans, et l'augmentation du commerce de cette municipalité, tendent à augmenter ces plaintes, tant qu'existera le mal, qui retarde et arrête grandement l'avancement et la prospérité de cette municipalité et de ses habitants, et attendu que les efforts faits par le conseil de cette municipalité pour faire disparaître sur des termes justes et équitables la nuisance dont on se plaint, ont été infructueux, le devoir des différents membres composant le conseil, envers leurs constituans leur enjoint d'employer dans la défense de leurs droits et de ceux du public, tous les moyens que la loi leur a donnés; en conséquence il est résolu que le maire est et demeure autorisé à notifier immédiatement la partie ou les parties causant l'obstruction de la rue de la levée, et de la levée dans l'espace compris entre la rue *Piété* et la rue de l'Indépendance d'avoir à faire enlever, dans un délai de vingt jours après le service de la notification, et que si la partie ou les parties ainsi notifiées n'obéissent pas à la réquisition du maire à cet effet, le maire est autorisé à ordonner au voyer de faire enlever ladite obstruction aux frais de la partie ou des parties causant ladite obstruction, et dans l'un ou l'autre cas, ledit ouvrage sera fait sous la direction du voyer et de manière à préparer le chemin pour le pavage.

Cette résolution fait le plus grand honneur au corps dont elle émane, et ce qu'elle prouve que les aldermen de la troisième municipalité connaissent les pouvoirs qui leur sont donnés par la loi; qu'ils sont décidés à empêcher que les droits et les privilèges du peuple soient foulés au pied par quelques individus riches dont la conduite jusqu'ici n'a été que de mettre des entraves à la prospérité de cette partie importante de la Nouvelle-Orléans.

Les 1re. et 2e. sections d'un acte de la Législature approuvé le 14 mars 1830; la 3me. section d'un acte de la Législature approuvé le 10 mars 1834; les articles 857 et 859 du code civil; la section 11e. de l'acte pour diviser la ville de la Nouvelle-Orléans, et différents autres actes trop nombreux pour être cités ici, justifient pleinement cette résolution. Espérons que le maire fera aussi son devoir, et qu'au nom de la loi, l'obstruction et l'encombrement de la voie publique, contre lesquels tant de plaintes s'élèvent journellement, disparaîtront bientôt, et que les grands établissemens projetés dans cette partie seront bientôt en opération.

EFFETS D'UNE TROMBE.

L'extrait suivant d'une lettre écrite par un officier de l'armée navale des Etats Unis à bord du vaisseau Erie rend compte d'un accident qui eut lieu en mer par l'effet d'une trombe.

"Une des choses les plus importantes que j'ai remarquées (dit-il) lorsque je me trouvais à Rio, fut l'arrivée d'un brick américain qui avait perdu sa mâture en mer et qui naviguait sur ses mâts de fortune. Un des passagers [il est maintenant à bord de l'Erie en qualité de secrétaire du commodore] m'a donné les détails suivans de cet accident. "Le brick faisait voile pour Monte-Video, et il ne se trouvait plus qu'à deux [ou trois journées du port, lorsque vers les trois] heures de l'après midi, on aperçut une trombe à quelque distance. Les voiles furent amenées on mit dans la cale tout ce qui se trouvait sur le pont et on abandonna le brick à lui même. Quelques momens après, la trombe passa à environ vingt pieds de nous, en faisant un bruit auquel on ne peut pas même comparer le mugissement d'un ouragan. A mesure qu'elle s'avançait, les mâts s'inclinèrent graduellement, jusqu'à ce qu'enfin le bâtiment chavira. Heureusement, les passagers et l'équipage se trouvaient sur le pont: tous réussirent à monter sur le côté du brick qui était hors de l'eau. On parvint à couper les mâts et le bâtiment se redressa de suite, mais il était rempli d'eau. Dans l'intervalle, plusieurs navires se firent voir dans le lointain, aucun ne nous aperçut. Le vent souffla frais pendant une grande partie de la journée; aussitôt que la mer devint calme, nous fîmes jouer les pompes et nous réussîmes à faire sortir toute l'eau. Nous installâmes des mâts de fortune avec lesquels nous fîmes route pour Rio." Il est assez remarquable ajoute la personne qui écrit ces détails que dans la même après midi le brick chavira, nous nous trouvions [il était sur l'Erie] d'après nos propres observations astronomiques à 60 milles de distance de lui et nous vîmes distinctement une trombe qui passa à un mille de nous.

LE CANDIDAT A LA MODE.

Air: *Le jeu, le vin et les femmes.*

D'un savant suivant les leçons,
Je fais des chansons et des dettes;
Les premières sont sans façons
Mais les secondes sont bien faites:
C'est pour échapper à l'ennui:
Qu'un homme prudent se dérange;
Quel bien est solide aujourd'hui?
Le plus sûr est celui qu'on mange.

Eh! qui ne doit pas maintenant,
C'est la chose la plus constante;
Et le plus petit intrigant
De cent créanciers se vante:
A tort ces derniers font des cris,
Jamais leur nombre ne m'effraie;
Ils ressemblent à nos Laïs,
Plus on en a moins on en paie.

Le postulant doit sa faveur,
A quelque machine secrète,
La coquette doit sa fraicheur
A quelques heures de toilette:
Tout s'emprunte jusqu'à l'esprit,
Et c'est dans ce siècle volage,
Ce qu'on a le plus à crédit,
Et ce qui s'use d'avantage.

Mais avec un peu de gaité
Tout passe en ce lieu de licence;
Dans les bras de la volupté,
Comment songer à la dépense;
Vieux parens en vain vous prêchez
Vous êtes d'ennuyeux apôtres;
Vous nous fîtes pour vos péchés,
Ainsi passez nous donc les nôtres.

VINDEX.

Suite du discours de Mr. Thiers commencé dans notre numéro de samedi dernier.

Je viens de vous reporter à l'histoire du passé, je parlerai maintenant de l'histoire contemporaine, des faits réels; et moi qui ai l'honneur de diriger les relations de la France, qui rencontre tous les intérêts de l'Angleterre dans le monde entier, je puis vous assurer qu'elle a les mêmes intérêts que nous, et je vais vous le démontrer d'une manière péremptoire.

Quelles sont, depuis six ans, les grandes questions que nous avons rencontrées? Nous en avons rencontré une immense en Belgique, une très grande en Espagne, ou plutôt dans la Péninsule, pour parler d'une manière plus générale et plus juste; nous en avons rencontré une en Orient. Eh bien! cherchons quels étaient les véritables intérêts de la France et de l'Angleterre dans ces trois grandes questions.

Il faut nous accorder une chose, c'est la différence, je ne dirai pas seulement de notre origine, mais de nos principes. Il se pourrait que M. le duc de Fitz-James étant très bon Français, et moi aussi, nous ne placassions pas du même côté les intérêts de la France; c'est bien naturel, et la Chambre comprendra pourquoi (rire universel); je ne puis pas oublier que je suis ministre de Louis-Philippe et ministre du temps actuel. Eh bien! en me plaçant à ce point de vue, permettez-moi, dans ces trois questions, de retracer les intérêts de la France.

La France n'est pas allée faire des révolutions autour d'elle, c'était contraire à ses principes et à sa loyauté. En Belgique, nous n'avons pas fait une révolution, mais la commotion de la révolution de 1830 s'est communiquée là, et là une grande question s'est présentée. Ce royaume des Pays-Bas que le traité de Vienne avait fait, vous savez tous dans quel intérêt, puisqu'on l'avait appelé une tête de pont sur la France, eh bien! n'était-ce pas un intérêt territorial immense pour la France que ce fut séparé dans ses deux parties? Et la France avait fait cela violemment avec son épée, elle aurait agi contre les traités et manqué aux engagemens pris envers l'Europe; mais naturellement, spontanément une ancienne haine entre les deux portions réunies a amené une séparation. Quel était l'intérêt de la France? C'est que cette séparation fût consommée et que cette grande hostilité qu'on avait placée dans les Pays-Bas cessât d'exister; que la plus importante portion de ce royaume se changeât en un Etat neutre et ami. C'est là un intérêt évident, quelque opinion que l'on professe. Je crois que sur la question belge on ne peut pas élever de doute.

Eh bien! dans cette question, qu'avons-nous trouvé votant avec nous dans les conseils du monde l'Angleterre. Je vous demande si l'Angleterre n'était pas une alliée naturelle, et s'il fallait la repousser? N'était-ce pas un service immense rendu au pays, un immense service territorial que d'amener la séparation je le répète encore, non pas par l'initiative armée de la France, mais avec le consentement de tous les cabinets.

Qu'est-ce qui a amené cette solution sans guerre? C'est l'Angleterre.

Maintenant, passons à la Péninsule. Que fallait-il dans la Péninsule? Là, bien évidemment, nous ne pouvons pas être du même avis avec l'honorable duc de Fitz James, c'est impossible, j'en conviens. Mais placez-vous un instant, si vous voulez, dans notre situation. Nous n'avons pas voulu faire en Espagne une révolution. Le roi Ferdinand était mort; il avait d'avance légué sa couronne à sa fille. Là, naissait une question de succession; mais pour nous, qui sommes pour la doctrine du gouvernement de fait, nous avons, permettez moi de vous le dire, trouvé fort bon, fort convenable, de reconnaître, de seconder le gouvernement de fait. Quel était le gouvernement de fait, le gouvernement légal pour nous? C'était celui que Ferdinand avait institué en mourant, celui qu'il avait établi lui même, non seulement par son testament, mais par une ratification du pays.

Que la forme employée soit bonne, ou qu'elle ne le soit pas, c'était pour nous un gouvernement légal, un gouvernement que nous trouvions établi. Je vous parlerai avec franchise: outre que c'était un gouvernement légal, c'était aussi notre gouvernement de préférence, et je vais vous en donner la raison que vous savez tous.

Le prince qui s'est placé l'antagoniste du gouvernement légal, s'était fait, depuis quelques années, le chef de ce qu'on appelle les carlistes espagnols qui, comme vous le savez, ressemblent fort aux carlistes français. (Ecoutez! écoutez!)

Eh bien! naturellement nous devions préférer, non pas Don Carlos, mais la Reine Isabelle; nous aurions manqué à nos principes si nous avions fait autrement, vous voyez que nous parlons avec bien de la franchise. Mais, en faisant cela, quelle politique suivions-nous? Nous suivions la plus vieille et la plus sage politique de la France; c'était la politique de Louis XIV, c'était la politique du pacte de famille.

Eh bien! quelle est cette politique? Elle est simple, elle est de tous les temps, c'est qu'il y ait à Madrid et à Paris un même intérêt; car autrement le pacte de famille n'aurait plus de sens, ne reposerait plus sur l'avantage des peuples. Quand Louis XIV plaça son petit fils sur le trône d'Espagne, ce n'était pas par le caprice du sang: c'est qu'il savait qu'il fallait nécessairement homogénéiser, je vous demande pardon de me servir d'un terme qui n'est peut-être pas français, qu'il fallait rendre homogènes, si vous voulez, les intérêts de la France et les intérêts de l'Espagne.

Il fallait, dis-je, la même politique dans les deux pays, la même politique sur les deux trônes. Nous ne serions certainement pas allés faire une révolution en Espagne, cela ne convenait pas à la modération des principes que nous nous étions imposée. Mais Ferdinand, en mourant, avait laissé le trône à sa fille. Cette princesse avait pour ennemis nos ennemis; il n'est pas étonnant que nous lui ayons donné la préférence puisqu'elle avait la légalité, et qu'elle représentait les mêmes principes que nous.

Nous avons fait ce qu'on a fait en 1823, avec cette différence que nous ne sommes pas allés violenter un peuple à main armée, et que ce que nous tenons, nous le tenons dans l'intérêt véritable du pays; car chez nous, nous pouvons dire tout haut que l'intérêt de notre révolution, l'intérêt de notre trône constitutionnel, l'intérêt du pays, que tout cela ne fait qu'un. Je ne sais pas si le gouvernement déchu a pu dire à une époque quelconque, que son intérêt était celui du pays; pour nous, nous pouvons dire que l'intérêt de la révolution, que l'intérêt de notre trône, c'est l'intérêt du pays.

C'était donc nos intérêts que nous servions, lorsque nous établissions à Madrid et à Paris la même politique. Ce n'était pas le désir de soutenir, d'un côté le despotisme, ou de l'autre la liberté, qui inspirait notre conduite, c'était l'analogie de politique qui nous décidait. Eh bien! là, l'Angleterre quel intérêt avait-elle? Nous trouvons qu'elle avait le même intérêt que nous. Est-il vrai qu'elle avait le même intérêt que nous, Est-il vrai qu'elle avait intérêt à soutenir, en Portugal dona Maria, et en Espagne la Reine Isabelle? Incontestablement, cela est évident pour tout le monde, la conduite le prouve suffisamment.

Eh bien! voilà deux grandes, deux immenses questions, celle de la Belgique et celle de la Péninsule, dans lesquelles nous trouvons l'Angleterre dans les mêmes voies, dans les mêmes intérêts que nous. Et vous voudriez que nous eussions repoussé l'Angleterre comme alliée! Non, Messieurs, nous serions insensés, nous ferions un ouvrage qui n'est pas le nôtre, mais celui de nos ennemis.

A ce sujet, permettez-moi une courte déviation du plan que je dois suivre pour répondre à l'orateur qui a parlé hier.

Vous nous dites: Qu'êtes-vous allé faire en Espagne? Vous avez été alléchés par l'espoir du juste milieu, et vous y trouvez un gouvernement affreux, et sous vos yeux on assassine on égorge, on a fusillé une femme, la mère de Cabrera.

Ce que nous soutenons en Espagne nous l'avons soutenu ailleurs. Nulle part nous ne soutenons l'assassinat, nulle part nous ne soutenons les hommes qui déshonorent les révolutions par de coupables excès; la politique de la France et celle de l'Espagne sont pures de ces odieuses cruautés et le gouvernement espagnol aussi. Et permettez-moi de dire, sans vouloir récriminer, que sans doute la Restauration n'avait pas conseillé de faire monter Riégo sur l'échafaud, et cependant c'est devant les baïonnettes françaises que l'Empecinado et Riégo et une foule de malheureux sont montés sur l'échafaud. Quant à nous il nous est permis de dire que ce n'est pas en face du drapeau tricolore que le sang que l'on déplore a coulé!

Maintenant vous me demandez ce que nous ferions si une république sortait des cortès? Je vous dirai que, pour mon compte, j'ai confiance dans l'esprit du siècle, et cet esprit, il a pénétré au-delà des Pyrénées; j'ai confiance que la généreuse nation espagnole a vu d'assez près l'abîme pour reculer; j'ai confiance qu'elle n'ira pas jusqu'aux horreurs que vous lui prédisez, et si malheureusement de telles calamités pouvaient s'appesantir sur sa tête, certainement nous ne cesserions pas de porter un vif intérêt à cette nation généreuse. (Mouvement d'assentiment.)

Maintenant, permettez-moi de suivre, dans une troisième question encore, l'intérêt véritable de la France, et de rechercher si encore là il s'est trouvé d'accord avec l'intérêt de l'Angleterre.

Quant à l'Orient, quel est aujourd'hui, je ne dirai pas seulement l'intérêt de la France, l'intérêt de l'Angleterre, mais encore l'intérêt du monde entier? C'est qu'une collision n'amène pas le trouble général du monde. L'intérêt de toute l'Europe c'est que l'empire ottoman ne serve pas à agrandir le territoire d'aucune nation. Cet intérêt est si naturel si avouable, qu'on peut le dire du haut de cette tribune. La France, l'Angleterre, aucune nation de l'Europe ne consentira certainement pas à ce que l'équilibre du monde soit changé en Orient.

Eh bien! là encore nous avons trouvé l'Angleterre d'accord avec nous sur ce point qu'il fallait maintenir les Etats existans, et ne pas permettre que l'ambition d'un vassal à l'égard de son vassal, amenât des collisions qui pourraient fournir l'occasion de troubler le repos de l'Orient, et par suite le repos de l'occident. Voilà l'intérêt, non seulement de la France et de l'Angleterre, mais l'intérêt du monde; car on doit le savoir, la question d'Orient est dominée par le désir que le monde entier a de la paix. Tout le monde sait qu'on ne pourrait toucher à l'Orient sans amener une crise générale. Ce qui garde la question d'Orient, c'est l'amour universel de la paix, qui est bien réel. Là encore nous avons trouvé l'Angleterre unissant son pavillon au nôtre pour empêcher une collision, pour arrêter les ambitions, et pour maintenir le statu quo de l'Orient, qui est la garantie du statu quo d'Occident.

Ainsi en Belgique dans un immense intérêt territorial, en Espagne, dans l'intérêt de nos principes; en Orient dans l'intérêt de la paix du monde, nous avons trouvé l'Angleterre marchant franchement, loyalement avec nous; et, en vérité, outre que son union avec nous était une garantie de paix presque certaine, quand nous avons vu que l'Angleterre suivait sur chaque question le même système que nous, nous ne devions pas, à moins d'être aveugles, repousser une amitié si naturelle et si utile, nous devions tendre les bras à l'Angleterre, comme elle nous tendait les siens, et cela sans soumettre nos intérêts aux siens, puisque les intérêts étaient communs.

Il y a un seul point, je l'avouerai franchement, sur lequel les intérêts de la France et de l'Angleterre ne sont pas d'accord. Il faut le dire bien haut pour que l'Angleterre l'entende aussi bien que la France; et pour mon compte je l'ai professé de bien bonne heure, ce sont les intérêts industriels. Il faut le dire tout haut, il ne faut tromper personne; il ne faut tromper ni l'Angleterre ni la France. Il est évident que dans la carrière industrielle nous fabriquons à peu près les mêmes objets: nous fabriquons à des conditions différentes; et il ne fallait pas livrer l'industrie française à l'industrie anglaise. Eh bien! nous n'avons pas trompé l'Angleterre. Nous lui avons dit: Fondons l'analogie de nos intérêts sur la politique, et non pas sur l'industrie; faisons une alliance politique et non pas une alliance industrielle qui sacrifierait une des deux nations. Et si ces sages conseils n'avaient pas été suivis, tandis que la misère règnerait aujourd'hui dans nos provinces, il s'élèverait contre cette alliance un cri qui l'aurait fait succomber devant la France souffrante et sacrifiée.

La plus habile conduite du gouvernement a été de ne pas sacrifier notre commerce, notre industrie, et de défendre nos intérêts. Et du reste, l'Angleterre était assez éclairée pour ne pas nous demander de pareils sacrifices. Elle nous a demandé d'examiner mûrement s'il n'y avait pas moyen, sans nuire à nos intérêts, de multiplier nos rapports sur quelque points.

Nous avons examiné cette question, et nous nous sommes arrêtés à la limite. Le langage que j'ai tenu, même depuis que je suis ministre des affaires étrangères, vous a prouvé que je savais qu'en défendant l'industrie nationale, je ne nuisais pas aux rapports politiques. Je savais que la nation anglaise était assez éclairée pour ne pas nous demander de livrer nos intérêts nationaux à sa discrétion, pour ne pas exiger des concessions qui n'auraient amené que la haine entre les deux peuple.

Je le dis Messieurs, parce qu'il faut une grande franchise dans nos rapports avec elle; il faut que l'Angleterre sache à quelles conditions nous sommes ses alliés, et il faut que le pays le sache aussi. Ainsi, franchise, loyauté, voilà la base la plus solide outre les analogies d'intérêt de notre commune alliance.

Ceci vous prouve que c'est une alliance sans dépendance. Quand vous dites qu'un pays est dupe d'un autre, permettez-moi de vous le faire remarquer, vous dites une chose qui n'est guères plus nouvelle que votre vieille expression de haine contre l'Angleterre—Mais sachez-le bien, tous les cabinets, quelle que soit la forme de leurs gouvernemens, sont assez éclairés, assez pourvus de sagacité pour se deviner les uns les autres. Ce qu'on ne dit pas, tout le monde le devine tout de même; il n'y a plus moyen aujourd'hui de tromper un cabinet. Quand on fait une chose, quand vous la méditez, tout le monde vous devine, et il y a une grande prudence, une grande habileté à le dire. Par exemple, croyez-vous que, si l'on avait été dupe dans cette alliance, le cabinet français ne s'en serait pas avisé aussitôt que l'honorable M. de Fitz-James lui-même, de quelque sagacité qu'il soit doué? Croyez-vous qu'il soit possible de fonder une alliance de cette importance et d'être victime d'une grande duperie?

En Angleterre on dit: Vous êtes dupes de la France, on le dit tous les jours dans le Parlement. Ici on nous dit: Vous êtes dupes de l'Angleterre. Ce sont des propos, et permettez-moi de le dire, peu parlementaires. En Espagne on a dit aussi que le pacte de famille était une grande duperie. Ces propos se font entendre partout: ils n'ont pour les hommes sensés aucune signification véritables.

Aussi sachez-le bien, la franchise, la loyauté, la simplicité des rapports, voilà aujourd'hui la meilleure des diplomaties. Vous croyez toujours, par une de vos anciennes habitudes, que la diplomatie c'est un grand mensonge, une grande finesse. Eh bien! pas du tout; les rapports de cabinet à cabinet doivent être comme ceux d'homme à homme. La franchise, la loyauté, la netteté, sont les plus grands moyens d'influence. C'est la pratique qui l'indique, c'est le maniement des affaires et des hommes qui l'apprend tous les jours à ceux qui en sont chargés.

Maintenant vous demanderez comment il se fait qu'avec cette alliance anglaise franchement, hautement avouée comme je le fais ici, il est possible de maintenir des rapports tous les jours meilleurs avec le reste de l'Europe, comment il se fait que la méfiance, et j'ai été charmé d'entendre cette déclaration sortir de votre bouche, que la méfiance va diminuant tous les jours? C'est parce que cette alliance anglaise, nous l'avons professée toujours et tout haut. Quant à moi, du jour où j'ai eu l'honneur d'être appelé aux affaires extérieures du pays, je l'ai professée devant tout le monde, devant les représentans de tous les cabinets; et c'est ainsi, quand on dit nettement, franchement, ce qu'on est, ce qu'on veut, qu'on peut conserver certaines amitiés sans s'attirer ailleurs des inimitiés.

D'ailleurs, sachez-le, cette alliance anglaise a rassuré le monde au lieu de l'effrayer. En effet, quel en était le principe? La paix; et assurément, ce principe, ce désir de maintenir la paix dans le monde, n'a dû effrayer personne. Oui, cela est vrai: la prévention diminue tous les jours; cette loyauté de politique qui nous a d'abord conquis l'amitié de l'Angleterre, nous concilie successivement celle de tous les pays, agit sur l'esprit de tous les cabinets. Je le dirai avec franchise, il y avait défiance dans le premier moment.

Mais quand nous avons dit: Nous voulons la paix, nous voulons le *statu quo* territorial; c'est pour nous un grand sacrifice, mais nous le faisons dans des vues élevées; nous voulons le maintien de notre révolution, mais nous ne voulons pas porter la révolution nulle part, nous ne voulons pas porter violemment certaines formes dans un pays, car c'est y porter la guerre uniquement. Nous avons dit et tenu parole; car tandis que nous recevions les réfugiés de tous les pays avec humanité, avec empressement, tandis que nous fournissions à tous leurs besoins, toutes les fois que nous les avons surpris tramant contre les Etats voisins, nous les en avons empêchés loyalement, hautement, et nous les en empêcherons toujours.

Eh bien! quand on professe cette politique, qui consiste à ne pas changer l'état territorial du monde, à se développer par la paix, à maintenir la révolution chez soi, sans songer à la porter chez les autres, à recevoir les malheureux réfugiés, sans souffrir qu'ils trament de mauvais projets chez les autres, alors la confiance est générale; c'est ainsi qu'avec l'alliance anglaise, nous avons obtenu la confiance du monde entier. En 1836 elle a été plus grande qu'en 1835; en 1835, plus grande qu'en 1834; en 1834, qu'en 1833. C'est le temps qui a amené cela; ce n'est pas tel ou tel homme, c'est la loyauté de notre politique. Je vais vous décrire un phénomène moral bien simple qui expliquera comment cette confiance devient de jour en jour plus grande.

Dans tous les cabinets il y a des hommes passionnés et des hommes raisonnables; les hommes raisonnables sont ceux qui sont aux affaires depuis longtemps, les hommes passionnés sont à côté. Ayez une politique franche, simple, naturelle, vous donnez sur-le-champ aux hommes modérés, aux hommes sages qui conduisent les affaires avec prudence, l'empire sur les hommes passionnés, vous faites prendre le second rang aux hommes qui voudraient troubler le monde.—Eh bien! la sagesse du gouvernement français, la franchise de sa politique ont donné force et puissance aux hommes modérés, éclairés, de toute l'Europe contre les hommes passionnés. C'est ce qui explique comment il est arrivé que, de toutes les parties de l'Europe, il y a eu concours vers nous, confiance, empressement; c'est que la prudence et l'habileté du gouvernement français ont donné dans le monde entier l'empire aux hommes raisonnables: voilà tout le secret de notre politique. Ne croyez pas que ce soit par des moyens détournés qu'on obtienne de tels résultats.

Vous me disiez hier avec bienveillance, je demande pardon du mot, de prendre mon parti, de me décider. J'ai suivi votre conseil, j'ai pris mon parti (mouvement de curiosité), je me suis décidé, et ce n'est pas d'hier, c'est depuis long-temps; mes opinions sont très arrêtées. Eh bien! ce n'est pas en dissimulant, ce n'est pas en allant dire ou insinuer au moins aux représentans des puissances avec lesquelles j'ai l'honneur d'être en rapport que je suis honteux de représenter la révolution de Juillet; ce n'est pas en l'abjurant, en m'en montrant embarrassé que j'aurais pu acquérir quelque empire. Non, on m'aurait dédaigné, et on aurait eu raison, si j'avais désavoué mon origine et le gouvernement que je représente. (Mouvement d'approbation.)

Je proteste tout haut que j'appartiens à un gouvernement qui a dû son origine à un grand acte national, acte qui a été provoqué par le crime du pouvoir, et qui n'a été que la juste défense d'un pays qui voulait relever ses lois.

C'est ainsi que je représente le pouvoir dont je suis glorieux et honoré d'être le dépositaire; et croyez le, Messieurs, je ne m'en montrerai jamais embarrassé.—Mais à côté de cela, je pratique moi-même avec persévérance cette politique loyale que je définissais tout à l'heure. A cette condition, en restant ce que l'on est, en n'acceptant pas les insinuations même les plus bienveillantes, on acquiert quelque influence. On a beau être de condition bien humble, on a beau devoir son élévation au mouvement rapide des événemens, quand on représente la France, qu'on en parle au nom d'une noble politique, on a de l'influence. Voilà le secret de celle que nous avons, qui est due non pas à nous, mais au Roi, aux Chambres, au pays, qui ont montré tant de sagesse, et qui ne manqueront jamais, j'en suis certain, à cette sagesse, quels que soient les événemens qui puissent arriver. (Voix nombreuses: Très bien! très bien!)

(*Communiqué.*)

Les habitans de la 3e. municipalité et tous ses amis sont invités à se réunir à Frascati, samedi, 27 du courant, à 6 heures de l'après midi, pour délibérer sur des affaires de la plus haute importance. 26 aout

HUILE de Palma Christi—25 barils huile de Palma Christi, à vendre par
12 août R. GRONING & Co.

DERNIERES DATES.

New York,	11 août	Washington	13 août
Philadelphie,	12 —	Baltimore,	13 —
Charleston,	17 —	Boston,	10 —
Paris,	2 juillet	Havre,	1 juillet
Liverpool,	1 —	Londres	30 —
Bordeaux	25 juin	Havane,	6 août
Mexico,	4 aout	Vera Cruz	9 août

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 26 Août.

COTON.

☞Il n'y a pas eu de ventes hier.

REMARQUES.

Il n'y a que bien peu de chose à dire de l'état de notre marché Les affaires se maintiennent dans une stagnation presque complète. Tout ce qui se fait dans les différentes branches de transactions n'est basée que sur une échelle très limitée.

Une légère avance s'est opérée dans quelques articles, depuis notre dernier rapport, comme on s'apercevra dans le prix courant. Pas d'arrivages de bateaux à vapeur de l'Ohio; ce qui fait penser que cette rivière a baissé de nouveau, et qu'il est impossible d'y faire la moindre exportation de produits, particulièrement la farine; mais cet article est encore en assez grande abondance dans notre marché pour qu'il soit présumable que les prix de ses articles éprouveront une baisse.

Les chaleurs ont continué à se faire sentir cette semaine: le thermomètre s'est maintenu à 88 et 90°. Malgré cette température extraordinaire pour la saison, l'état sanitaire de la ville est des meilleurs, et selon toutes les apparences, il n'y aura rien à redouter d'une épidémie.

COTON—Les transactions dans cette branche de denrées paraissent être à peu près suspendues, si l'on en juge par les ventes de la semaine qui ne s'élèvent qu'à 165 balles. Le stock s'est réduit de beaucoup et ce qu'il en reste au marché est d'une qualité très inférieure. Les exportations de la semaine sont de 2795 balles et les recettes de 21: ce qui réduit le stock en mains et à bord des navires à 2651 balles. Deux balles de la nouvelle récolte ont été reçues cette semaine, l'une Louisiane et l'autre Mississipi. Le coton en est représenté comme étant d'une, bonne qualité. La dernière s'est vendue à 18 cents et a été expédiée pour N. York.

Les exportations depuis le premier octobre 1835 sont de 480516 contre 530982 dans le même laps de temps l'année dernière; ce qui laisse un déficit de 50,466 balles.

Depuis notre dernier rapport hebdomadaire nos dates de Liverpool vont jusqu'au 1er. juillet; elles annoncent une baisse dans les prix qui n'est pas précisée mais qui nous semble être très faible. On nous représente les détenteurs comme étant désireux de vendre. Les diverses nouvelles commerciales que nous avons reçues des autres ports annoncent que les exportations des Etats-Unis de cette année excèdent celles de l'année dernière de 92,851 balles.

TABAC—La bonne qualité disparaît promptement de notre marché et les demandes sont très modérées pour les qualités inférieures Les ventes de la semaine pour bon courant se sont faites à 4, 5 et 6 1/2 et 4 1/2 et 6 cents. Nous n'avons pas pu nous procurer le compte exact de la quantité vendue, mais nous avons lieu de croire qu'elle est d'environ 500 boucauts.

SUCRE—La demande continue à être très limitée nous avons réduit nos plus hauts prix à 11 1/2 cts. Il peut s'en trouver sur le marché de qualité supérieure qui rapportera 12 cents Les ventes ne se font que par petits lots.

MELASSES—Nous ne sachons pas qu'il en existe de première main; et s'en trouverait-il même nous ne pensons pas qu'il y aurait demande. Nous ne croyons pas devoir altérer nos quotations quoique les épiciers [grocers] font des ventes à un prix plus élevé.

FARINE—Il y a eu une baisse dans les prix depuis notre dernier rapport. Nos quotations actuelles sont de $8 50. Cependant nous devons faire remarquer que quelques ventes se sont faites au commencement de la semaine à 9 piastres.

Les dernières dates commerciales de la Havane, reçues par la voie de Savannah, et qui vont au 6 du courant nous annoncent qu'il y a eu une baisse assez sensible dans les farines américaines. Celles de la Nouvelle Orléans se trouvaient quotés à $16 et 16 50 le baril.

MAIS—Ce grain a éprouvé une hausse rapide dans les prix dans un court espace de temps. Il se vend de 95 cents à une piastre le boisseau, et les ventes se font couramment à ce prix, quoique les bonnes qualités soient très rares au marché.

FRET—Nous maintenons nos quotations précédentes quoi qu'elles soient purement nominales. Il y a cependant une demande pour les navires maintenant et les prix semblent avoir baissé pour les ports du Nord.

PRIX-COURANTS DE LA NOUVELLE-ORLEANS:

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON—	Bon et fin la liv.	— 18	— 19
"	Bon et beau	— 17½	— 18
"	Beau	— 16½	— 17
"	Moyen	— 15	— 15½
"	Ordinaire	— 12½	— 14
TABAC—	Première qual	— 5	— 6
"	Seconde	— 4	— 5
"	Creisé	— 3	— 4
"	De Cube	— 25	— 30
SUCRE—	Nlle. Orléans	— 10½	— 11½
"	Cube, blanc	— 14	— 15
"	Do. brun	— 10	— 10½
MELASSES.		— 33	— 36
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	— 29	— 30
"	De Dundee	— 22	— 24
C. D'EMBAL.	La livre	— 12	— 13½
CHARBON—	De l'Ouest, le baril	— 75	— 81
"	De Liverpool	— 75	1 05
"	D'Ecosse	— —	— 70
CHANDELLES—	Blanc d. bal. N. Bed. l. liv	— 37	— 37½
"	Do. de Nantucket	— 35½	— 36
"	De suif	— 13½	— 13½
CAFE—	De Cube	— 13	— 13½
"	De Brésil	— 12½	— 13
"	De St. Domingue	— 11½	— 12½
FARINE—	Le baril	8 00	8 50
FRUITS.			
RAISINS—	Par caisse	— —	2 87½
"	Par demi-caisses	— —	1 75
"	Par quart de caisse	— —	— 88
AMANDES—	A coque tendre, la l.	— 13	— 14
"	A coque dure	— —	— 7
POISSON.			
MORUE—	La caisse	1 12	1 25
HARENG—		— 75	— 81
MAQUEREAUX—	No. 1, par baril	11 —	11 50
"	No. 2	10 —	10 50
"	No. 3	5 50	6 —
GRAINS.			
MAIS—	En épis, par baril	— 95	— 100
"	En grains, par boisseau	— 75	— —
HARICOTS—	Par baril	5 —	6 50
FOIN—	Les 100 livres	1 —	1 25
PEAUX—	Louis et Miss.	— 9	— 11
"	Mexicaines	— 10	— 12
PLOMB—	En saumons	5 87	6 —
"	En barres, la liv.	— 7	— 7½
CHAUX—	De l'Ouest, le baril	2 50	— —
"	De Thomastown	4 —	4½ —
PROVISIONS.			
BŒUF—	Mess	12 50	— —
"	Prime	10 —	11 —
PORC—	Clair	— —	24 —
"	Mess	20 50	21 —
"	Prime	17 —	17 50
"	Plats côtés	7 50	8 —
JAMBON—	Jambon, la livre	— 9	— 13
"	Côtés	10 50	11 —
"	Epaules	— 6	— 7
"	Plats côtés	— 9	— 10
SAINDOUX—		— 13	— 15
BEURRE—	Du Nord	— 28	— 35
"	De l'Ouest	— 13	— 15
SEL—	De Liverpool, le sac	2 25	— —
"	Fin, par sac	— —	1 75
"	Des Iles Turques, p. bo.	— 50	— —
RIZ—	De la Caroline, les 100l.	3 25	4 —
EAU-DE-VIE—	Franç. 4e. pr., le gal.	1 35	1 62
"	Américaine, 1re. pr.	— 50	— 53
RHUM—	De la N. Orl. 1re. pr.	— 42	— 45
"	De la Jamaïque	1 20	1 35
"	Du Nord	— 44	— 45
GENIEVRE—	De Hollande	1 —	1 25
WHISKEY—	Américain	— 44	— 45
"	Commun	— 44	— 46
"	Rectifié	— 48	— 50

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.
Vendredi 26 Août 1836.
Corrigés par Thomas Fellowes, courtier de change.
No. 3, rue du Camp.

Banque de l'Etat de la Louisiane...... 123 dern. vts.
Banque d'Orléans...... point d'offre.
Banque de la Louisiane...... [illegible] demandé.
Banque Consolidée...... 106 dern ventes.
Banque du Canal...... 103 demandé.
Banque de Cité...... 107 der. ventes.
Banque de l'Union de la Louisiane...... [illegible]
Banque des Citoyens...... [illegible]
Banque Commerciale...... [illegible]
Banque des Artisans...... [illegible]
Banque du Gaz...... [illegible]
Banque du Chemin de Carrollton...... [illegible]
Banque d'Améliorations...... [illegible]
Banque d'Atchafalaya...... [illegible] payé.
Compagnie de la Bourse et Banque...... [illegible] der. vt.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Lou...... [illegible] payé.
Compagnie d'Ass. de la Louis... $155 p. [illegible] à l'en.
Compagnie d'Orléans...... point d'offre.
Compagnie d'Ass. du Mississippi...... 60 p 50 payé.
Compagnie d'Ass. des Négocians...... 34 deman.
Compagnie d'Ass de l'Ouest...... 58
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique...... pair dem. d vts.
Compagnie d'Ass. de l'Océan...... 51
Compagnie d'Ass Commerciale...... 45 pr. 50 demandé.
Compagnie d'Ass de l'Aigle...... pair
Compagnie de Navigation d'Orléans...... point d'offre
Compagnie de Pontchartrain...... 1 pour 100 prime.
Compagnie du Railroad de Nashville...... 1 prime.
Compagnie de la Presse d'Orléans...... point d'offre.
Compagnie de la Presse de la Levée. 5 p. 100 prime d.
Compagnie d'Architectes de 1825...... pas d'offre.
Compagnie d'Architectes 3e. Dist...... pas d'offre.

NECROLOGE—[Communiqué.]

Est morte, hier matin, dans sa 50ème année, Jeanne Laclotte.—Dans un siècle où tout éloge paraît suspect en raison du peu de décernement avec lequel on le prodigue, nous nous abstiendrons de parler de ses vertus; mais tous ceux qui ont connu son caractère, qui ont vécu dans son intimité apprécieront les regrets et les larmes que sa mort occasionne.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION Macarty, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Jeudi, vingt neuf septembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jason alias Jean Baptiste Macarty alias Bonan Macarty, homme de couleur libre, les lots de terre, savoir:

Quarante deux lots de terre situés à Carrollton, paroisse Jefferson composant le lot désigné par le numéro cent soixante deux, d'après le plan original savoir—seize terrains mesurant, chaque, vingt cinq pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de trois cent vingt cinq pieds—dix terrains mesurant, chaque vingt cinq pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt cinq pieds y compris les deux encoignures—cinq terrains mesurant, chaque, vingt cinq pieds de face à la rue Eleventh sur une profondeur de cent vingt cinq pieds; et cinq terrains mesurant chaque vingt cinq pieds à la rue Twelfth sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, le tout mesure anglaise.

Conditions: Payables en quatre termes égaux de six, douze, dix huit et vingt quatre mois du jour de la vente en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs devant se faire mettre en possession à leurs frais.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, un plan des susdécrits lots de terre, dressé par C. Crozet, voyer de la Première Municipalité sera exhibé à la vente. 27 aout

SUCCESSION de Warbeck—Vente par le régister des testamens—Vendredi, neuvième jour de septembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1836, j'exposerai en vente publique, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Isaac Warbeck, les propriétés foncières ci après décrits savoir: Neuf lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, de cet état, dans l'îlet A, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, treize, vingt huit, vingt neuf et trente.

Et deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet numéro quatre vingt dix sept, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue des Magistrats sur cent soixante de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 6 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant William Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 août

SUCCESSION COLSSON.—Vente par le Régister des testamens.—Samedi, le dix septième jour de septembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession du feu Jean Baptiste alias Fréderick Jean Baptiste Colsson, l'esclave, savoir.

Félicité alias Philis, négresse âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente: 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du tuteur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. On ne garantira que le titre de l'esclave, le tuteur ne connaissant pas ses bonnes ou mauvaises qualités. L'esclave ne sera pas livré avant que l'acquéreur ait satisfait aux conditions de la vente.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, Notaire public, aux frais de l'acquereur.
15 août

SUCCESSION de Ballesta.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi, le 3e jour de Septembre 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Jean Pujol Ripoll, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du vingt-cinq juillet mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves suivans, savoir:

1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante-cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.
2. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Margarite, fille de Hannah, de quatorze ans.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 août

SUCCESSION de Pierce, h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, le 30e. jour d'août, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, à dix heures du matin, sera vendu à l'encan public, dans la rue Bourgogne, n. 277, entre les rues Hôpital et Quartier, le mobilier et un cheval, appartenant à la succession de feu George Pierce, h. c. l.

Conditions de la vente, comptant.

W F C DUPLESSIS,
17 août reg. des test.

SUCCESSION de Richards—Vente par le régister des testamens.—Mercredi, le sept septembre 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera exposé en vente publique à l'encan, à l'encoignure des rues du Camp et Delord, pour compte de la succession de feu Samuel Richards, les effets mobiliers dépendant de la dite succession, consistant en la garde-robe du défunt le fond d'un magasin de groceries, une charrette et un appareil pour manufacturer le tabac, savoir: un moulin avec sa machine à couper et à piler, et autres accessoires, poids et balance. Conditions; comptant.

26 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Philip Power a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Drummond Bruce, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.

26 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Barthe h. c. l. a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Jackson, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.

19 août W.-F. C. DUPLESSIS, rég. des test

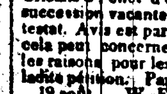

POUR PENSACOLE, &c—Ayant eu la concurrence des propriétaires de la ligne des paquebots portant la malle, le soussigné est autorisé d'annoncer au public que les passagers qui doivent aller à Pensacola, &c. seront reçus à bord du bateau à vapeur Merchant, à la Baie de la Mobile le lundi matin.

JOHN KILSHAW, jr.

N. B. Les passagers pour les autres ports intermédiaires seront débarqués à leur destination. 27 aout

A FRETER—Le A I navire CHOCTAW de 444 tonneaux, et qui a dernièrement été cuivré à neuf et mis en bon ordre pour la mer. S'adresser à HARROD & QUARLES,
27 août rue de la Douane, n. 24.

LE soussigné déclare qu'il n'a pas plaidé minorité pour le compte dont parle un certain individu du nom de J. B. Giquel fils, dans son avis du 26 août, vu que le compte est entre ses mains dûment acquitté et que l'on peut se convaincre de ce fait, en s'adressant au Bureau de l'*Echo*, où il a déposé ledit compte, seulement il n'a pas voulu payer les frais, parcequ'il avait été cité injustement; il déclare aussi qu'il n'a jamais refusé de payer ses comptes.

27 août—1 PAULIN DUREL.

EAU DE VIE, Genièvre—Champagne de cognac, imitation eau de vie; genièvre imitation de Hollande; rhum de la Jamaïque, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS,
27 aout 28, Vieille Levée.

ALCOHOL—10 barils en magasin, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS,
27 aout 28, Vieille Levée.

Société Hibernienne de la Nlle. Orléans.

UNE assemblée de ladite société aura lieu à la Bourse Hewlett, jeudi le 1er septembre prochain, à sept heures du soir.

27 aout CONNOLLY LEPPER, secrétaire

AVIS—Il a été perdu ou volé dans la nuit du 25 au 26 du courant, un portefeuille contenant trois cent quinze piastres en billets de banque et d'autres reçus d'une plus forte somme. La personne qui remettra le dit portefeuille et son contenu au propriétaire, rue de Chartres no. 87, ou qui fera connaître la personne qui l'a volé recevra en récompense la moitié de la valeur des billets. 27 aout—2

EAU DE VIE—189 demi pipes et 59 quart de pipes, ayant droit au drawback, importés directement de Bordeaux et de la Rochelle, à vendre par
HARRISSON, BROWN & Co.
27 aout 48, rue Bienville.

MARCHANDISES SECHES—Reçues par les dernières arrivages; indiennes et mousselines françaises batistes, nansoux—
Aussi un assortiment de marchandises de goût convenable pour la saison.
ANDREWS & BROTHERS.
27 aout rue Chartres, n. 19.

SAVONS—40 caisses savon no. 1, de Boston, de J Gould, reçues et à vendre par FROST & Co.
27 aout no. 8, rue de la Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—10 caisses de bottes en peaux de marroquins et de veaux 28 do. brodequins d'enfans, 20 pour hommes, convenables aux habitation, ainsi qu'un assortiment général de souliers et bottines pour femmes et enfans, en maroquins, prunelles, reçues et à vendre par
FROST & Co.
27 aout 8, rue de la Douane

MARCHANDISES du Pays—13 balles coton brun 4/4, à vendre par
27 aout EASTMAN & BROTHERS

FARINE SURE—500 barils farine sure à vendre par G. DORSEY,
27 aout 44, Nouvelle Levée.

FARINE FRAICHE—300 barils farine fraiche superfine, en magasin et à vendre par
27 aout G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

GRAISSE—600 barillets graisse et 500 barils porc prime, à vendre par G. DORSEY,
27 aout 44, Nouvelle Levée.

REÇU par le navire Equator, de Boston: haches à bucher, casse-têtes à couvreur et haches à équarrir 1a fabrique de Hunt: moulins à café de Wilson, tamis très fin en fil de fer, manches de faulx.
26 août J. LABADIE, 59 rue de la Levée

Ventes à l'Encan.

Vente renvoyée.
PAR F. DUTILLET & DELERY.
Terrains de valeur a vendre.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi, par le ministère des encanteurs sus-nommés,

CINQ BEAUX LOTS DE TERRE

Situés dans le faubourg Washington, dans l'îlet qui fait face à la Promenade des Bons-Enfans; ces terrains mesurent chacun 30 pieds 8 pouces et deux lignes de face, sur 120 pieds de profondeur, conformément au plan exposé à la Bourse.

Ces terrains situés dans un quartier où les améliorations naissent de jour en jour, où des émigrations considérables se font de jour en jour, ne sauraient manquer que d'attirer l'attention de ceux qui tiennent à placer avantageusement leurs capitaux. Le chemin à ornières qui doit passer sur la Promenade des Bons Enfans et de l'exécution duquel on ne doit pas douter, vu les DEUX CENT MILLE PIASTRES DEJA SOUSCRITES à cet effet, doivent sans contredit donner avant longtemps une valeur quatre fois plus considérable de celle actuelle.

Les conditions sont 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets devront être datés du 19 août 1836.

L'acte de vente par devant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 août.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi le 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Lot no. 3, selon un plan de la ville, située sur le chemin Métairie, près du Bayou St. Jean, mesurant un demi arpent de face, sur 10 arpents de profondeur. Le dit lot est entourré et touche la propriété dernièrement achetée par madame D'Hébécourt, qui est défrichée.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Wm. Boswell, not. public aux frais de l'acquéreur. 26 août

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, le 2 septembre 1836, à midi, à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues Saint Louis et Chartres,

Une Maison et un Lot de Valeur,

situés dans la rue Philippa, No. 97, entre les rues Gravier et Union, mesurant 31 pieds de face, mesure française, sur 93 pieds de profondeur, plus ou moins; il y a sur les lieux, une bonne maison de maître à 2 étages, cuisine et chambre de domestique, magasin et chambre à repasser, maison à bain et à blanchir, une citerne qui peut contenir 1200 gallons.—De plus, écurie pour deux chevaux.

Conditions: Un tier comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 26 août

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett.

12 Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet 86, formé par les rues Français, Union, Libéraux et Force; ces terrains sont très avantageusement situés à un îlet du canal Marigny.

L'incorporation de ce faubourg, les améliorations qui s'y font, celles qui sont ordonnées et celles projetées en augmentent journellement la valeur.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Féraud, not. public, aux frais des acquéreurs. 26 août

AVIS—Conformément aux réglemens de police et par suite du rapport du syndic de cette paroisse, avis est par le présent, donné aux personnes dont les noms suivent, qu'elles ont été condamnées à l'amende pour avoir négligé d'entrenir le chemin sur la façade de leurs propriétés, situées dans cette paroisse, savoir:

MM. D'Aquin frères à cent piastres d'amende; Me Ve. Pre. Cotteret, à cinquante piastres; et Mde. Ve. Coiron, héritiers du Juge Lewis; Casimir Lacoste et Jérome Morin alias Barabin à vingt cinq piastres d'amende chacun, et Rosetto Brou, f. c. l. à vingt cinq piastres.

Un délai de quinze jours, à partir du présent avis leur est accordé pour faire faire les réparations nécessaires auxdits chemins.

Paroisse de Plaquemines, 25 août 1836.
27 août—3 G. LEONARD, juge.

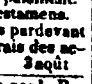

A LOUER—La partie supérieure de la maison commode située à l'encoignure des rues Toulouse et Chartres, dernièrement occupée par M. Petitpain.

AUSSI—Le magasin attenant, dans la rue Toulouse. Pour les conditions, s'adresser à
CAZENOVE GUIEU & Co,
26 août— 137 Vieille Levée.

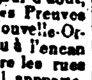

MAISON A LOUER—La maison et terrain situé rue des Français, no. 149, entre Amour et des Bons Enfans. Cette maison vient d'être réparée et les cuisines neuves; le terrain est très élevé et très propre à l'établissement d'un chantier. Pour plus amples informations, s'adresser à
26 août—4 L. G. SASSINOT, 92, rue St. Louis.

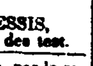

A LOUER—Le magasin à trois étages no. 22, situé rue Poydras, maintenant occupé par M. Jos. Lalande. On pourra en donner possession le 1r de novembre. S'adresser à
26 aout M. MAHER, 16, rue Poydras.

Mairie de la Nelle.-Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, avis est donné qu'une demande a été adressée au dit conseil pour l'ouverture des rues Casacalvo, Grands-Hommes, Craps, Amour et Bons Enfans jusqu'à la rue Pologne.
26 août D. PRIEUR, maire.

LE sieur Fs. Lambert en sa qualité de syndic des créanciers de la faillite Allou D'Hémécourt, a par son avis inséré dans l'*Abeille* du 17 courant et jours suivans, donné à entendre que le porteur d'un billet souscrit par le dit D'Hémécourt, pour se procurer de l'argent peu de tems avant sa faillite, que ce billet n'était pas du parce qu'il n'avait été négocié avant cette faillite.

Le billet dont parle F. Lambert en sa qualité, est indentifié à un acte du juge Dugué, de la paroisse Jefferson; il est garanti par hypothèque, et a été sans aucune observation de la part des créanciers et du failli, compris au bilan du Sr. D'Hémécourt, au vû et su de dit Lambert syndic; à quoi donc se fier si toutes ces circonstances ne suffisent pas pour établir la bonne foi. (26 août—3) L. H. PIGEON.

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, 26 août 1836.

AVIS—Messrs. E. Trastour, Chs. Garnier, A. Lacroix, Lovinsky Bodin, A. Gerey, F. Castillo, J. D. Peck, D. Mercier, A. Tomatis, F. Maxent, E. Doumeing, acquéreur de propriété vendue par la compagnie des Architectes, le 21 mars dernier, sont invités à passer chez Mr. Félix de Armas, pour signer les actes de vente, et sont prévenus que faute par eux de se conformer au présent avis dans les dix jours qui suivront sa publication, ils sont considérés comme renonçant à leur droit, et les dits propriétés vendus à leur folle enchère.

Par ordre de la Direction,
26 août—10 SOMMEREAU, Secrétaire.

LES soussignés ont formé une société, pour la transaction des affaires de commission, sous la raison de *Cazenove, Guieu & Co.*, rue de la Vieille Levée, No 137.
PHILIPPE CAZENOVE,
L. P. GUIEU,
26 aout—6 THEOD. VAURIGAUD.

QUELQUES caisses d'Absynthe suisse,
Do. do. de Kirsh 1ère qualité, à vendre par
26 aout—6 CAZENOVE, GUIEU & Co.
137 Vieille Levée.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Wm. Tell, venant de Bordeaux:
28 barriques Vin de St. Julien, Médoc.
70 caisses liqueurs superfines, de Marie Brizard et Roger;
135 caisses vin de St. Julien, Haut Brion, &c.
50 paniers anisette superfine.
CAZENOVE, GUIEU & Co,
26 août—6 137, Vieille Levée.

ACTIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—41 Actions, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
26 aout 52, rue Toulouse.

LE soussigné prévient le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette que pourra contracter sa femme. (26 août—6) DUBUISSON.

LES soussignés offrent à vendre:
60 barriques vin rouge de Bordeaux, diverses qualités.
20 demi barriques vin blanc,
50 do vinaigre
25 demi pipes eau de vie de cognac, manufacture Guérin; do. F. Bridier,
60 barriques vin de Marseilles
400 caisses vin rouge et blanc,
300 paniers anisette de Bordeaux (Chauvet)
80 caisses fruits à l'eau de vie,
60 paniers d'huile,
60 caisses salaisons,
45 paniers vermicelli et macaroni,
30 caisses absynthe (Y & L)
40 do liqueurs,
100 paniers guignolet,
60 boites pruneaux.

Plus, un assortiment général de comestibles fraîchement reçus.

GUERIN & POUVERIN,
26 aout—10 encoignure Royale et Dumaine.

LE soussigné offre à vendre pour cause de mauvaise santé deux établissemens-café, l'un situé encoignure Dauphine et Canal, et l'autre rue Baronne entre Commun et Canal, où il fait sa résidence, à l'endroit où les chars à cheval s'arrêtent: ensemble son mobilier et les baux de maison.
26 août—2 J. H. MEYNIE.

Banque du Commerce de la N. Orléans,
Nlle Orléans, 26 aout 1836.

CETTE banque tire sur Londres.
26 août E. DUPLESSIS, caissier.

PENDANT l'absence des soussignés de cette ville, MM. Lastrapes, Desmare & co. sont chargés de leurs affaires.
26 août LATASTE & BRULATOUR.

TEREBENTINE—18 barils esprit de térébenthine, de première qualité et en bon ordre, à vendre par
26 août LINCOLN & MAYNARD

TRAITES sur Paris, de trois à soixante jours de vue à vendre par
26 août KOHN, DARAN & Co

PORC,—mess, prime, et R O, à vendre par
ORAIN & MIGNON,
26 aout 7 Nlle. Levée

AVIS—Le soussigné a pris d'un nègre, ce matin entre les 4 et 5 heures, un baril de whiskey rectifié de Cincinnati; ayant été questionné il répondit que le baril contenait de l'eau-de-vie. Comme cela m'a paru suspect, j'ai pris ce baril de whiskey. Celui à qui il appartient peut l'avoir en désignant les marques du baril et en payant les frais de cet avis.
26 août—3 BERNARD FARLAND, [illegible] Canal et Bassin.

ASSOCIATION—[illegible] société [illegible] continueront leurs affaires sous la raison de
17 août—30 WILCOX, ANDERSON & Co.

PAR [illegible]

La vente du Magasin de PARFUMERIE (No 8 Camp), coutellerie et autres, qui devait avoir lieu vendredi 26 août, à cause du mauvais temps, renvoyée au samedi 27, à 4 heures et demie du soir.
27 août—1

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, 2 septembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, une jolie Maison à étages et en briques, située à l'encoignure des rues St. Thomas et Edouard, [illegible] deux [illegible] et un corridor au rez de chaussée, et de deux chambres au premier. Il y a aussi dans la cour une Maison en briques à étages, [illegible] en une cuisine au rez de chaussée et deux chambres au premier. Les bâtisses sont couvertes en [illegible]. La cour carelée en briques et munie d'un puits, une cuve, latrines &c. Le plan est exposé à la Bourse.

La position avantageuse de cette propriété, qui n'est qu'à un îlet de la rue Tchoupitoulas, joint à sa proximité de l'atterrage des bâteaux à vapeur, chalans &c. ne peut qu'être avantageuse pour les spéculateurs, ou pour tirer un joli loyer.

Conditions: L'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour le paiement des deux derniers billets dus sur la bâtisse, pour la somme de $1250 chaque, l'un payable le 7/11 mai 1837 et l'autre le 7/10 mai 1838, avec intérêt de 7 pr cent depuis le 7 mai 1835, et la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Cette propriété est assurée pour un an à partir du 7 Mai, et à l'expiration de la police le propriétaire sera tenu de la faire assurer jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, aux frais de l'acquereur. 27 août

PAR Jos. LECARPENTIER

IL sera vendu aujourd'hui, 27 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan,

20 caisses thé gunpowder; 16 do do impérial; 7 barils de poisson; 48 barillets de langues salées; 15 demi barils do. 27 août

PAR B. BOUNY.

SAMEDI, 27 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un terrain faisant encoignure des rues de l'Union, Girod et Marigny, ayant 30 pieds de face à la prairie sur 120 pieds de profondeur.

Trois lots de terre faisant partie de l'îlet no 42, ayant chacun 31 pieds de face à la rue Piété sur 101 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, conformément au plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions: Pour le premier lot, 6 et 12 mois de crédit, et pour les 3 derniers, 9 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant J Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 août—1

PAR B. BOUNY.

SAMEDI, 27 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett:

La négresse Alice, âgée de 28 ans, depuis plusieurs années dans le pays, elle est bonne repasseuse, un peu cuisinière et domestique de maison, bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, à la vente. 27 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

L'esclave Diane, âgé à peu près 23 ans, cuisinière, domestique de maison, &c., honnête et ayant un bon caractère, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi

Conditions: 8 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Félix de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, les esclaves suivans:

Irene, mulâtresse créole, âgée de 32 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, très repasseuse, très intelligente et sa fille,
Héloïse, âgée de 7 ans.
François, son fils, âgé de 4 ans;

Ces domestiques sont très intelligent, actif et pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente en l'étude de Wm. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 août

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, à midi, à la Bourse de Hewlett;

Six lots de terre situés sur le chemin du Bayou, à une petite distance de la maison de Clark; ces dits lots sont situés sur le terrain le plus élevé du chemin du Bayou et ne requièrent aucun nivellement.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 aout

PAR M. BARNETT, Sr.

SAMEDI, 27 aout 1836, il sera vendu à la Bourse Hewlett, encoignure St Louis et Chartres, 14 terrains faisant face aux rues Champs Elysées, rue des Français et Girod, vis à vis la maison de M. Frederick, le plan est déposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12, 18, et 24 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale, les billets non payés à leur échéance porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement.

Ces terrains à proximité de la ville sont très élevés dans un quartier charmant; ils ne peuvent qu'augmenter en raison de leur voisinage des affaires et rocevront une nouvelle faveur par les hangards des railroads du Lac et de la Terre aux Bœufs. Ce lieu sera le véritable point de réunion, de promenade et de dépôt de denrées et fera it de charmantes résidences.

Actes de vente chez M. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs ainsi que la mise en possession. 26 août

PAR M. BARNETT SR.

IL sera vendu samedi 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Une Propriété située rue du Craps, entre les rues Français et Union, consistant en un Terrain de trente pieds de face à ladite rue de Craps, sur 90 pieds de profondeur, mesure française. Les bâtisses consistent en une maison de deux grands appartemens, d'à peu près 20 pieds de long sur 13 pieds de large, briquetée entre poteaux, un grand cabinet de 13 pieds de long sur 8 et demi de large, galerie de 19 pieds de long sur 8 et demi de large; cuisine, chambre à domestique en bois, le tout couvert en bardeaux. Il y a aussi deux grandes cuves qui fournissent de l'eau pour toute l'année, puits, latrines, jardin; le tout bien entretenu.— Cette propriété est hypothéquée à la Banque des Citoyens pour 4000 piastres, sur lesquelles on n'a rien reçu: 40 actions.

Il y a d'un côté un corridor de 5 ou 6 pieds, et de l'autre un de deux pieds, ce qui fait que la maison a des ouvertures des deux côtés, et est très agréable pour l'été. Les banquettes sont faites en briques.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Acte de vente pardevant Wm Boswell, aux frais de l'acquéreur. 24 août

PAR M. BARNETT SR.

IL sera vendu, samedi prochain, 27 du courant, à la Bourse Hewlett,

Trois Lots de Terre de grande valeur, situés au faubourg Tréme, rue des Marais, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou; sur un des terrains se trouve une superbe Maison avec ses dépendances.— Le tout conformément à un plan dressé par L. Surgi, qui sera déposé à la Bourse.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. L'acte de vente chez L. Féraud notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 août—3

VENTE DE SYNDIC.
PAR H. DOMINGON.

IL sera vendu samedi le 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre du syndic de F. Waymouth,

Onze lots de terre situés dans le faubourg Washington, désignés par le no. 16 à 26 dans l'îlet no. 27, bornés par les rues Solidelle, Joséphine, Lesseps et Pologne et mesurant, mesure américaine, comme suit: les lots nos. 16 et 17, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Pologne sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots nos. 18, 19 et 20 mesurant 31 pieds de face à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles: les lots nos. 21, 22, 23 et 24, mesurant chaque 31 pieds de face à ladite rue Pologne sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les lots nos. 25 et 26, mesurant chaque 33 pieds 10 pouces de face à ladite rue Solidelle sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par Allou D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 5 novembre 1833 et qui est maintenant déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Conditions: 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 août—7

70 DEMI-PIPES eau de vie cognac, 4e. preuve marque J J Dupuy & Dusseaud,
30 do. eau de vie champagne, marque Maglory;
100 barils vin blanc, Sauterne, Barsac et Graves;
200 caisses do
1000 do vin rouge,
le tout ayant droit au drawback et à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co.
26 aout rue St. Louis, no 11 & 15.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire William Tell, de Bordeaux.
662 caisses vin St. Estephe,
800 do do St. Julien,
482 do do Margaux,
258 do do Lafitte,
400 do do Château Margaux,
29 do do Haut Sauterne,
40 barriques vin Montferrand,
20 do do vieux Médoc
30 demi barriques vin blanc Haut Barsac,
25 do do do Sauterne
25 do do do Graves,
10 tierçons eau de vie cognac, 4e. preuve, marque A. Dusseaud, jr.
5 demi-pipes eau de vie cognac fine champagne
5 quarts pipes eau de vie do de
12 demi-pipes eau de vie cognac fine champagne, marque Maglory,
500 paniers anisette surfine,
10 caisses extrait d'absynthe,
10 do crême de noyau,
20 caisses eau de vie de Dantzick
50 do liqueurs superfines
6 caisses marasquin
5 caisses boutes [illegible] Blanches.
4 caisses [illegible] de Paris et élégans chapeaux pour dames, DUSSAUT, fils aîné
12 août rue Toulouse, no. 9.

CAFFE—La cargaison du brick Camilla, venant de Rio; le tout est de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par
12 août R. GRONING & Co.

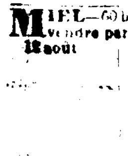

Chasseurs d'Orléans—La compagnie est commandée pour la revue qui aura lieu dimanche matin, à 7 heures précises du matin —équipement complet, pantalon blanc—le lieu du rendez vous est sous la galerie des cours en face la Place d'Armes. Par ordre supérieur.
26 août F. PIDOUX, sergent major

MIEL—60 barils de miel superfin de la Havane, à vendre par
12 août R. GRONING & Co